

# **CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**2022-064 – Lot 5 895 320 – 2081, rue Étienne-Provost**

---

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.

**2022-064** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation d'un cabanon en rendant réputée conforme une marge latérale du bâtiment à 0,5 mètre, alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 1,0 mètre, ainsi qu'une distance du bâtiment principal de 1,8 mètres alors que la réglementation exige une distance minimale de 2,0 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 7 décembre 2022 à 20 h à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les consultations écrites en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 21 novembre 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 21 novembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 21 novembre 2022.

Donné à Carignan, ce 21 novembre 2022.

Ève Poulin, avocate  
Greffière